



Lignes directrices sur les stations de ski

Fiche d'information : Parcs nationaux des montagnes

Changement nécessaire

En 2006, la ministre de l'Environnement a publié de nouvelles Lignes directrices pour la gestion des stations de ski de Parcs Canada. Ces lignes directrices définissent la façon dont Parcs Canada et les stations de ski collaboreront pour répondre aux besoins des stations de ski tout en assurant l'intégrité écologique des lieux et la qualité des expériences vécues par les visiteurs dans les parcs. Les plans directeurs mis à jour doivent tenir compte de ces nouvelles lignes directrices.

Contexte

- La pratique du ski, les attentes des skieurs et les politiques des parcs nationaux ont considérablement changé depuis que des plans à long terme ont été adoptés pour les stations de ski Lake Louise, Sunshine Village, Mount Norquay et Marmot Basin dans les années 80.
- Les Lignes directrices pour la gestion des stations de ski ainsi que les lignes directrices de chacune des stations accordent à celles-ci une certaine latitude et des garanties tout en assurant la protection de l'intégrité écologique.
- Aucune décision n'a été prise quant aux propositions d'agrandissement.

Lignes directrices pour la gestion des stations de ski

- Parues pour la première fois en 2000, les Lignes directrices pour la gestion des stations de ski ont été revues en 2006 dans le but de faciliter l'amélioration de l'intégrité écologique, de refléter la pleine portée du mandat de Parcs Canada et de dissiper les craintes des collectivités, des stations de ski, des associations touristiques et des groupes environnementaux.
- Ces révisions respectent l'objectif des lignes directrices initiales.
- Le principal objectif de Parcs Canada en ce qui concerne la gestion des stations de ski est d'obtenir des garanties à long terme en matière d'utilisation des terres afin :
 - de préserver ou de rétablir l'intégrité écologique;
 - de contribuer à offrir des expériences mémorables et des activités éducatives aux visiteurs des parcs nationaux;
 - de fournir aux exploitants des stations de ski des paramètres clairs leur permettant de planifier leurs activités de manière à ce que leur entreprise demeure rentable.
- La gestion de la croissance des stations de ski est similaire à l'approche adoptée pour gérer la croissance au sein des collectivités de parc national et des logements commerciaux périphériques.

Lignes directrices des stations de ski

- Les lignes directrices des stations de ski délimitent le cadre des nouveaux plans à long terme en définissant les projets possibles ainsi que les conditions et paramètres généraux d'aménagement et d'utilisation.
- Pour chaque station de ski, les lignes directrices approuvées permettent :
 - de fixer des plafonds de croissance négociés et permanents et d'équilibrer les projets d'aménagement en fonction de ces plafonds;
 - d'établir des paramètres clairs afin de préserver l'intégrité écologique des parcs nationaux Banff et Jasper;
 - d'aider les stations de ski à offrir aux visiteurs des occasions d'apprentissage et des expériences mémorables.

- Les décisions relatives aux projets d'aménagement proposés, notamment sur les activités à offrir en été, ne sont prises qu'en fonction des plans à long terme¹ et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Une planification détaillée, des analyses environnementales ainsi que la participation du public sont exigées.
- La préparation des lignes directrices des stations de ski repose sur la participation du public, des intervenants des parcs et des groupes autochtones à diverses étapes. Les commentaires du public sont soigneusement étudiés pour favoriser la compréhension des enjeux, évaluer l'appui de la population et améliorer le contenu des lignes directrices, au besoin.
- La station de ski Marmot Basin est la première station de ski à avoir élaboré des lignes directrices, lesquelles ont été approuvées en janvier 2008.

Orientations futures

**Parcs Canada invite la population à faire des commentaires
sur les orientations suivantes, proposées pour le plan directeur révisé.**

Recourir aux Lignes directrices pour la gestion des stations de ski de Parcs Canada, aux lignes directrices des stations de ski de même qu'aux plans à long terme pour orienter la gestion future des stations de ski dans les parcs nationaux, y compris les activités estivales.

¹ Il se peut que certains projets soient entrepris avant l'adoption du plan à long terme s'ils répondent à des critères précis définis dans les Lignes directrices pour la gestion des stations de ski.